



Comité d'organisation
du marché des potiers

Mairie
63 190 RAVEL



SECRETAIRE : Isabelle TRAJCEV 06 27 37 07 64 ou potiers-ravel@hotmail.fr

RAVEL, le 1^{er} octobre 2016

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Nous avons bien reçu votre demande de participation au Marché des Potiers de Ravel 2017 et sommes honorés de l'intérêt que vous portez à notre manifestation.

Afin de vous permettre de prendre part à la sélection, je vous demande de bien vouloir nous faire parvenir la demande de participation ci-dessous, dûment complétée et accompagnée des pièces exigées (cases cochées)

au plus tard pour le 28 FEVRIER 2017

La sélection aura lieu **le 17 mars** et vous recevrez **dans la 2^{ème} quinzaine de mars** un courrier pour vous informer de la suite donnée à votre demande.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, nos sincères salutations.

Pour le comité d'organisation,

Le président,

Fabrice FERY

DEMANDE DE PARTICIPATION au MARCHÉ DES POTIERS de RAVEL

16 & 17 SEPTEMBRE 2017

N° enreg.
(réservé org.)

NOM :

Prénom :

Spécialité :

N° tél fixe :

N° tél portable :

Mail (en capitales d'imprimerie SVP) :

Adresse :

Je demande à participer au Marché des Potiers après avoir pris connaissance du règlement et l'avoir accepté.

Je joins à ma demande les pièces cochées :

- Une photocopie **d'un document récent (2016 ou 2017)** prouvant ma qualité de :
 - *Artisan* : attestation d'inscription à la Chambre des Métiers de l'année en cours
 - ou - *Artiste libre* : dernier appel de l'URSSAF
 - ou - *Artiste inscrit à la Maison des artistes* : attestation de l'année en cours ou de versement de cotisation.

N.B. : Le certificat INSEE n'est pas reconnu par le Comité pour remplacer les documents demandés

- Un dossier photographique **représentatif de la production qui sera sur le marché** (3 photos minimum ; format papier, pas de diapos ni CD)
- La fiche technique concernant vos créations
- Le chèque de l'emplacement d'un montant de **110 € à l'ordre du COMITE D'ORGANISATION DU MARCHÉ DES POTIERS DE RAVEL**. Il vous sera retourné avec vos photos si vous n'êtes pas sélectionné(e).

Demande à nous retourner au plus tard pour le 28 FEVRIER 2017, à l'adresse suivante :

Isabelle TRAJCEV
Secrétaire du Marché des Potiers
Lotissement le Motet n°10
63 190 RAVEL

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU HORS DELAI NE SERA PAS ACCEPTE



**Comité d'organisation
du marché des potiers**

Mairie
63 190 RAVEL



SECRETARE : Isabelle TRAJCEV 06 27 37 07 64 ou potiers-ravel@hotmail.fr

FICHE TECHNIQUE

Nom :

Prénom :

Type de céramique :

Particularités des créations que vous proposez d'amener au marché (cuisson, tournage etc..) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Cette fiche nous est très utile pour la sélection

Nous vous remercions de porter tous les renseignements qui nous seront nécessaires

INFOS 2017

- **Sélection des potiers le 17 mars 2017**
 - **Information des résultats : 2^{ème} quinzaine de mars**
 - **Les potiers sont sélectionnés pour deux années consécutives**
-

REGLEMENT MARCHE DES POTIERS de RAVEL

- 1 Toute demande de participation au Marché des Potiers de Ravel nécessite la transmission dans les délais d'un dossier complet au comité d'organisation et un chèque du montant de l'inscription.
- 2 Les dossiers peuvent être obtenus de la manière suivante :
 - par téléchargement sur le site de la mairie de Ravel
 - en contactant par mail ou téléphone la secrétaire de l'association
(ces coordonnées figurent dans le bandeau d'en tête de ce règlement)
- 3 La confirmation d'inscription sera définitive avec l'encaissement du chèque.
- 4 Toute demande qui ne parviendra pas complète et dans les délais indiqués ne sera pas examinée.
- 5 En cas d'absence d'un exposant ou d'annulation de participation moins de 2 mois avant la date de la manifestation, aucun remboursement du prix du droit de place ne pourra être exigé. Cependant sur production d'une demande écrite et de justificatifs, le comité se réserve le droit de donner une suite favorable à demande de remboursement.
- 6 Les potiers du Puy-de-Dôme sont contactés pour participer au marché tous les trois ans.
- 7 Les potiers hors Puy-de-Dôme sont retenus pour deux années consécutives. Après ces deux années, ils sont automatiquement inscrits sur une liste d'attente dans laquelle, chaque année, il est fait appel par ordre d'ancienneté à 5 potiers, qui peuvent revenir pour un an.
- 8 Le Comité d'Organisation se réserve le droit d'écarter pour les années suivantes un exposant ne répondant pas aux critères de qualité et de créativité ou ne respectant pas le présent règlement.
- 9 Les exposants ne pourront présenter que des objets en terre, réalisés des mains du céramiste, tels que sculptures, installations, objets utilitaires ou décoratifs.
- 10 Les exposants doivent être couverts par une assurance responsabilité civile pour leurs stands.
- 11 Le comité d'organisation n'est pas responsable des dommages occasionnés par les éléments naturels.
- 12 Les stands communs sont acceptés uniquement en cas d'ateliers communs.
- 13 Les pièces réalisées par des personnes non exposantes ou des enfants ne peuvent pas être exposées pendant le marché.
- 14 Les jours du Marché, seule est autorisée l'ouverture des commerces habituels de la commune. Tous les autres commerces occasionnels sont interdits.
- 15 Le gardiennage n'est pas assuré la nuit du samedi au dimanche.

Règlement adopté à l'Assemblée Générale du 16 janvier 2015